

Groenblauwpeil : un label pour la résistance aux phénomènes climatiques



À la mi-septembre 2021, la Confédération construction flamande, VLARIO et le département flamand de l'environnement ont lancé le *groenblauwpeil*. Cet outil permet de déterminer les performances d'un bâtiment ou d'une parcelle sur le plan de la biodiversité (score vert) et de la gestion de l'eau (score bleu). Le CSTC a participé au groupe de travail à l'origine de cet outil.

B. Bleys, ir., chef du laboratoire 'Techniques de l'eau', CSTC
G. Goossens, conseillère en environnement, VCB

Contexte

Les changements climatiques se traduisent par des précipitations de plus en plus fréquentes et intenses, ce qui accroît le risque d'inondations. En parallèle, les étés deviennent plus secs et le risque de stress thermique augmente lui aussi. Ces problèmes sont également amplifiés par l'urbanisation.

Le *groenblauwpeil* a pour but de **sensibiliser** les citoyens, développeurs de projets, concepteurs, entrepreneurs ainsi que les villes et les communes aux facteurs qui jouent un rôle dans ces phénomènes. À l'heure actuelle, l'utilisation de cet outil est entièrement volontaire, mais il n'est pas exclu

- 1 Identification des différentes surfaces sur une parcelle : toiture (D pour *dak*), allée (O pour *oprit*), terrasse (T pour *terras*), eau (W pour *water*).



Score vert

- Le score vert peut être amélioré :
- en réalisant des toitures vertes
 - en prévoyant des façades vertes.

que les villes et les communes commencent à l'adopter, afin de fixer un niveau d'ambition pour les nouveaux projets de construction.

Outil interactif en ligne

Le *groenblauwpeil* est un outil interactif en ligne dont le fonctionnement est basé sur **un simple questionnaire et des cartes interactives**, à savoir les cartes de Geopunt, la plateforme du gouvernement flamand qui centralise les informations géographiques officielles.

Lorsqu'on introduit l'adresse d'une parcelle dans l'outil, son emplacement apparaît sur une carte interactive. Il est alors possible de préciser la nature de toutes les surfaces existantes : les toitures (vertes), terrasses, allées et toute autre surface revêtue, mais aussi les étangs, les citernes d'eau de pluie et les dispositifs d'infiltration dans le sol (voir figure 1). Certains éléments tels que les toitures sont détectés automatiquement.

Score de A à F

Par analogie avec le certificat de performance énergétique des bâtiments (PEB), une lettre de A à F est attribuée au bâtiment ou à la parcelle (ou au projet de construction) en fonction de sa **résistance aux phénomènes climatiques** et de sa **durabilité**. Le label A est délivré à des projets ayant

Score vert



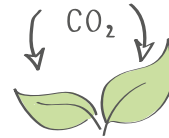
Biodiversiteit
(biodiversité)



Luchtkwaliteit
(qualité de l'air)



Verkoeling
(refroidissement)



CO₂-opslag
(stockage du CO₂)

Score bleu



Droogte
(sécheresse)



Piekafvoeren
(débits de pointe)



Watergebruik
(utilisation de l'eau)



Overstromingen
(inondations)

2 Scores subsidiaires pour le score vert (en haut) et pour le score bleu (en bas).

une bonne résistance à ces phénomènes et combinant une gestion durable de l'eau avec des éléments écologiques de qualité. Le label C est un score moyen correspondant aux exigences légales minimales pour les nouvelles constructions, les rénovations ou les transformations.

Outre ce score général, l'outil donne un *groene score* (score vert) et un *blauwe score* (score bleu). On déterminera :

- le **score vert** en indiquant les surfaces gazonnées, les potagers, les zones de végétation spontanée, les arbustes, les arbres et les haies et en mentionnant le type de végétation, la hauteur des arbres et la présence de murs végétalisés
- le **score bleu** en précisant l'endroit vers lequel s'écoulent les eaux de pluie : le jardin, le sol ou un autre type de surface, les égouts ou les eaux de surface situées en dehors de la parcelle. On spécifiera aussi l'existence d'un système de drainage, l'utilisation de l'eau souterraine et la présence dans le bâtiment d'un dispositif permettant de réutiliser les eaux grises.

Score bleu

Le score bleu peut être amélioré :

- en veillant à ce que les eaux de pluie en provenance de la toiture ne soient plus évacuées vers les égouts mais à ce qu'elles s'infiltrent dans le sol
- en utilisant une citerne d'eau de pluie
- en installant un dispositif d'infiltration (voir le [Dossier du CSTC 2021/5.7](#))
- en prévoyant un dispositif de réutilisation des eaux grises
- en supprimant les surfaces revêtues ou en les rendant plus perméables
- en prévoyant des wadis, c'est-à-dire des espaces situés à un niveau inférieur, où les eaux de pluie peuvent être stockées en cas de précipitations abondantes. Ces bassins font office de zones tampons permettant d'éviter une surcharge des égouts et des inondations. Sec pendant la majeure partie du temps, le wadi est souvent recouvert d'herbe ou de plantes.

Pour chaque score, on pourra encore distinguer des **scores subsidiaires** (voir figure 2). Celui relatif aux inondations est en développement. Au cours de l'année 2023, l'outil pourra également être utilisé pour des parcelles et des bâtiments complexes.

L'outil propose ensuite quelques **mesures concrètes** permettant d'améliorer ces scores.

Focus sur les installations sanitaires

Les installateurs sanitaires étant principalement concernés par le score bleu, voici quelques informations concernant ses trois scores subsidiaires :

- **sécheresse** : ce score indique dans quelle mesure les eaux de pluie s'infiltrent dans la parcelle, comment elles y sont retenues et/ou comment elles peuvent être utilisées. Plus la parcelle retient l'eau, plus le score est élevé. Celui-ci peut être amélioré :
 - en installant une citerne d'eau de pluie et un dispositif d'infiltration
 - en laissant l'eau s'écouler des surfaces revêtues vers le jardin
 - en supprimant ces surfaces ou en les rendant perméables
- **utilisation de l'eau** : ce score indique dans quelle mesure les eaux de pluie recueillies sont utilisées. Plus elles le sont, plus le score est élevé. Par conséquent, le drainage, le pompage de la nappe phréatique et la présence d'une citerne d'eau trop petite auront un impact négatif sur le score. À l'inverse, les dispositifs permettant de réutiliser les eaux grises auront un effet positif
- **débits de pointe** : ce score permet de savoir dans quelle mesure une parcelle peut retenir les eaux de pluie durant de fortes précipitations. Plus la quantité d'eau évacuée lors de ces précipitations est faible, plus le score de la parcelle est élevé, car le risque d'inondations sur les chaussées et plus en aval est réduit. L'installation de citernes d'eau de pluie, de dispositifs d'infiltration, de toitures vertes et l'écoulement de l'eau depuis les surfaces revêtues vers le jardin ont un effet positif sur ce score. ◆